

LOYENS & LOEFF CONDITIONS GENERALES

Loyens & Loeff est une société à responsabilité limitée, de droit belge (Loyens & Loeff), enregistrée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0821.233.870, ayant son siège social à 1040 Bruxelles (Belgique), Avenue de Tervuren 2, pour l'exercice de la profession d'avocat. Nos avocats sont tenus de respecter les règles déontologiques du Barreau auquel ils appartiennent.

Lorsque vous faites appel aux services de Loyens & Loeff, les conditions suivantes s'appliquent à chaque mission confiée à Loyens & Loeff et à toutes les personnes qui sont ou ont été impliquées dans la prestation de services au client, y compris les anciens avocats et/ou employés de Loyens & Loeff et leurs successeurs légaux respectifs, sauf modification convenue par écrit.

Les présentes conditions générales ont la priorité sur les éventuelles conditions générales du client.

1. Loyens & Loeff est la seule partie contractante du client. Toutes les missions sont acceptées et exécutées exclusivement et tous les services sont prestés exclusivement par Loyens & Loeff, quelle que soit la personne travaillant pour Loyens & Loeff qui a été chargée de prêter les services et/ou la personne que le client avait l'intention de désigner. Tout conseil donné par Loyens & Loeff est destiné uniquement à être utilisé par le client et ne peut, sans l'accord écrit préalable et exprès de Loyens & Loeff, être communiqué à des tiers ou utilisé ou invoqué par des tiers.
2. La prestation de services par Loyens & Loeff est une obligation de moyens (sauf convention contraire ou obligation légale ou déontologique) et la responsabilité de Loyens & Loeff est évaluée en conséquence. A l'exception des avis fiscaux, la responsabilité de Loyens & Loeff et de ses avocats pour tout dommage, perte ou coût supporté par le client est limitée au montant effectivement couvert par notre couverture assurance en responsabilité professionnelle, augmenté de toute franchise qui serait appliquée sur la base des termes et conditions de cette police. Au regard des avis fiscaux, la responsabilité de Loyens & Loeff et de ses avocats est limitée à un montant de 2.500.000 EUR par sinistre, tous dommages confondus. Dans l'hypothèse d'une absence de couverture d'assurance, notre responsabilité est limitée, dans tous les cas, à 2.500.000 EUR par sinistre, tous dommages confondus. Le client s'engage à introduire toute réclamation éventuelle dans un délai de 36 mois à compter de la date à laquelle l'événement ou la circonstance présumée à l'origine de la réclamation a été, ou aurait raisonnablement pu être, détecté par le client.
3. Loyens & Loeff n'est pas responsable des services, actes et/ou omissions de tiers qui sont impliqués dans la prestation de services en concertation avec le client et qui ne travaillent pas sous le nom de Loyens & Loeff (par exemple huissiers, comptables, auditeurs, notaires, etc.) y

compris l'insolvabilité ou les manquements de ces tiers.

Loyens & Loeff agit toujours en tant que mandataire du client et est autorisé dans cette capacité, entre autres, à accepter au nom du client des limitations de responsabilité appliquées par des tiers. Ces tiers peuvent inclure des tiers offrant des services numériques, notamment des applications permettant de partager ou de stocker des données dans un cloud ou autre, l'e-discovery, la due diligence automatisée ou d'autres applications permettant de traiter ou de traduire des données (« services numériques »). Par conséquent, des données pourraient être transférées vers des serveurs contrôlés par des tiers. Loyens & Loeff fera preuve de prudence dans la sélection de ces tiers et de ces services numériques. Loyens & Loeff n'est pas responsable des dommages ou des pertes résultant de l'utilisation, de l'indisponibilité, de la perte ou de l'utilisation restreinte de ces services numériques. Nous excluons toute responsabilité résultant directement ou indirectement de (a) toute restriction ou impossibilité d'utiliser, faire fonctionner ou accéder à des ordinateurs, au réseau ou aux données ou (b) toute violation de données, qu'elle résulte ou non d'une fuite de données ou d'une cyber-attaque.

Loyens & Loeff ne preste pas de conseils non juridiques (tels que, mais sans s'y limiter, les conseils économiques, commerciaux, financiers, techniques, en matière d'assurance, de comptabilité, de médiation, d'actuariat, d'environnement ou de technologie de l'information). Si de tels conseils sont néanmoins prodigués accessoirement à des conseils juridiques, Loyens & Loeff décline toute responsabilité à cet égard.

4. Loyens & Loeff n'est pas responsable de l'insolvabilité, des fautes, actes et/ou omissions de tiers (par exemple, institutions financières, notaires, huissiers de justice) par l'intermédiaire desquels Loyens & Loeff détient des fonds ou par l'intermédiaire desquels Loyens & Loeff transfère des fonds au nom du client.
5. Les relations juridiques entre le client et Loyens & Loeff sont régies exclusivement par le droit positif belge, à l'exclusion des règles de droit international privé. Tout litige entre le client et Loyens & Loeff sera soumis exclusivement aux juridictions compétentes de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles.
6. Le client ne dispose que de droits à l'égard de Loyens & Loeff et il renonce expressément aux droits et aux voies de recours dont il disposerait à l'encontre des associés, avocats et/ou employés, personnes physiques ou morales, qui sont de quelque manière que ce soit affiliés aux entités juridiques opérant sous la dénomination Loyens & Loeff et qui sont impliqués dans les services prestés par ou au nom de Loyens & Loeff. Lorsque cela est nécessaire pour la prestation de services, Loyens & Loeff peut partager des informations avec les différentes bureaux de Loyens & Loeff dans le strict respect du secret professionnel. Les présentes conditions générales, en ce compris la limitation de responsabilité, peuvent être invoquées et appliquées en faveur de toutes les personnes impliquées dans l'exécution des instructions du client et/ou qui pourraient être tenues responsables de quelque manière que ce soit à cet égard, y compris les personnes physiques ou morales, qui sont affiliées de quelque manière que ce soit aux autres bureaux opérant sous le nom de Loyens & Loeff. Cette disposition et toutes les autres dispositions des présentes conditions générales qui visent à créer des droits en faveur de tiers constituent des stipulations pour autrui conformément à l'article 5.107 du Code civil belge.

7. Les avocats sont soumis à des règles déontologiques strictes concernant la prévention des conflits d'intérêts. Loyens & Loeff a mis en place une procédure interne stricte (basée sur des contrôles internes) pour éviter les conflits d'intérêts potentiels. Si Loyens & Loeff découvre un conflit d'intérêts potentiel incompatible avec ses règles déontologiques ou ses règles internes, le client ne peut pas contraindre Loyens & Loeff à continuer à prester ses services sans le consentement du tiers concerné lorsque Loyens & Loeff estime que ce consentement est nécessaire. La décision de Loyens & Loeff est contraignante pour le client. Si Loyens & Loeff assiste des concurrents et/ou d'autres parties contractantes du client, Loyens & Loeff veille à tout moment au respect du secret professionnel.
8. Loyens & Loeff est en droit de mettre fin à la prestation de services avec le client après notification écrite, sans décision judiciaire préalable et sans indemnité, en cas d'absence prolongée d'instructions ou de manquement grave au contrat par le client, par exemple si les factures n'ont pas été payées malgré plusieurs rappels, si le client exige de Loyens & Loeff qu'il agisse de manière contraire aux obligations déontologiques ou au code de conduite de Loyens & Loeff ou si Loyens & Loeff détermine par ailleurs discrétionnairement qu'il n'est pas éthique de continuer à prester des services au client. Le client peut, après notification écrite, mettre fin à la relation contractuelle avec Loyens & Loeff, sans décision judiciaire préalable. En cas de cessation des services, pour quelque raison que ce soit, les frais, honoraires et autres créances de Loyens & Loeff existant à la date de résiliation à l'encontre du client restent dus et deviennent immédiatement dus et exigibles.
9. Nous exerçons une profession réglementée soumise aux normes déontologiques édictées, en fonction des avocats concernés, par l'Ordre des Barreaux Francophones et Germanophone (www.avocat.be), l'Orde van Vlaamse Balies (www.advocaat.be), l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles (www.barreaudebruxelles.be) ou le Nederlandse Orde van advocaten te Brussel (www.baliebrussel.be). Des informations supplémentaires sur les règles professionnelles qui nous sont applicables peuvent être obtenues auprès de ces différents ordres.
Tout différend relatif au respect de nos règles déontologiques peut donner lieu à une plainte auprès du bâtonnier de l'Ordre dont relèvent les avocats en charge de votre dossier. En cas de contestation de nos honoraires, des procédures de conciliation, de médiation et d'arbitrage sont également mises en place par l'Ordre compétent. Toutes les informations à ce sujet peuvent être obtenues aux adresses internet mentionnées ci-dessus.
10. En cas de différend entre un client-consommateur et l'avocat en charge de son dossier, ceux-ci chercheront à le régler à l'amiable préalablement à l'introduction de tout recours. Si le différend ne peut être résolu de cette manière, le client consommateur peut s'adresser au Service de Médiation compétent pour les avocats selon l'Ordre auquel son avocat appartient. Tous les renseignements sont accessibles aux adresses et sur les sites suivants :

Service Ombudsman des avocats de l'Ordre des barreaux francophones et germanophone –
Avenue de la Toison d'Or, 65
1060 Bruxelles
Tél : 02 648 20 98
E-mail : ombudsman@ligeca.be
info@ligeca.be

Site : <http://obfg.ligeca.be/fr>

Service de médiation des avocats de l'Ordre des barreaux néerlandophones

Rue du Moniteur 8

1000 Bruxelles

Tél. : 02 227 54 70

E-mail : oca@ligeca.be

Site : <http://oca.ligeca.be/>

Si le différend concerne des prestations en ligne, le client consommateur peut s'adresser à la plate-forme ODR (<http://ec.eu/odr>) prévue pour le règlement extrajudiciaire des litiges en ligne.

11. Les services prestés par Loyens & Loeff sont soumis à la TVA belge au taux applicable (actuellement 21%), pour autant que les services soient réputés localisés en Belgique conformément au Code belge de la TVA.
12. Sauf accord écrit contraire, les honoraires pour les services rendus sont calculés sur la base des taux horaires standard de Loyens & Loeff. Les frais payés par Loyens & Loeff (par exemple les frais de voyage, les frais de traduction, les frais de porteur) seront facturés séparément. Les frais généraux de bureau (affranchissement, téléphone, fax, photocopie, TIC,...) sont facturés en pourcentage des honoraires. Si Loyens & Loeff modifie ses honoraires et/ou les frais généraux de bureau convenus avec le client, ce dernier est en droit de résilier le contrat avec Loyens & Loeff. En l'absence de réaction dans un délai de 30 jours calendrier à compter du moment où le client en a eu connaissance, le client est réputé avoir accepté la modification des tarifs mise en œuvre par Loyens & Loeff.
13. Loyens & Loeff est tenu d'appliquer la législation sur la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme (y compris la loi du 18 septembre 2017, telle que modifiée). À cette fin, le client doit transmettre sans délai toutes les informations et tous les documents demandés par Loyens & Loeff dans le cadre du respect de cette loi, y compris pour l'identification adéquate du client et des bénéficiaires effectifs. Loyens & Loeff doit également déterminer les objectifs et la nature prévue de la relation d'affaires. Sauf circonstances exceptionnelles, Loyens & Loeff ne peut agir ou doit mettre fin à toute intervention si les informations requises ne sont pas obtenues en temps utile.
14. La loi impose à Loyens & Loeff une vigilance constante en ce qui concerne ses relations d'affaires et, le cas échéant, Loyens & Loeff a l'obligation de signaler tout soupçon de blanchiment de capitaux à son responsable compliance et/ou au Bâtonnier compétent. Il se peut que Loyens & Loeff ne soit pas légalement autorisé à informer le client de ce signalement et que Loyens & Loeff soit tenu de mettre fin à la relation d'affaires sans préavis.
15. Loyens & Loeff conserve les fichiers électroniques et/ou papier pendant la période déterminée par nos règles déontologiques et les lois applicables. Cependant conformément à l'article 60 de la législation anti-blanchiment, les données d'identification et une copie des documents de base seront conservées pendant 10 ans après la fin de la relation d'affaires avec le client ou à partir de la date d'une opération occasionnelle. La période de 10 ans a été réduite à 7 ans pour les opérations clôturées en 2017, 8 ans pour les opérations clôturées en 2018 et 9 ans pour les opérations clôturées en 2019. Les preuves originales ou autres documents originaux confiés à Loyens & Loeff sont restitués au client. A l'issue de la période de conservation Loyens & Loeff a

le droit de détruire les dossiers (tant les dossiers sur papier que, si possible, les dossiers électroniques) sans notification préalable au client.

16. Loyens & Loeff traite toutes les informations obtenues du client qui ne sont pas dans le domaine public comme des informations confidentielles.
17. Dans le strict respect de ses obligations de confidentialité, Loyens & Loeff est autorisé à inclure les noms des clients dans ses brochures et sur ses sites web et à utiliser les logos des clients dans ses offres, présentations ou publications (y compris les bulletins d'information et les brochures) ou sur les sites web de Loyens & Loeff. Toutefois, Loyens & Loeff ne répondra en aucun cas à des questions relatives aux dossiers de ses clients (et de leurs filiales) et ne diffusera aucune information non publique concernant le client ou ses dossiers. Toutes les demandes des médias seront adressées directement aux clients concernés.
18. Dans le cadre des services prestés par Loyens & Loeff au client, Loyens & Loeff, en tant que responsable du traitement des données, collecte et traite certaines données personnelles relatives au client, ses employés, représentants, bénéficiaires effectifs et personnes de contact, de même que d'autres données personnelles que le client (ou ses autres conseils ou des tiers) lui transmettent dans le cadre des services prestés ou auquel nous avons accès de sources publiques ou bases de données officielles (données d'identification, coordonnées, informations financières, etc.). Loyens & Loeff le fera conformément à la législation applicable en matière de protection des données (y compris le règlement général sur la protection des données 2016/679 (RGPD) et sa législation nationale d'application). Loyens & Loeff utilisera ces données personnelles par exemple aux fins suivantes : gestion de la clientèle et des dossiers, facturation et comptabilité, conduite de procédures judiciaires, respect des obligations légales (par exemple celles relatives à la lutte et à la prévention du blanchiment d'argent) et, le cas échéant, marketing direct (tel que l'envoi de lettres d'information et d'invitations à des événements). Les données personnelles peuvent, lorsque cela s'avère nécessaire pour les fins mentionnées, être transférées à des sociétés affiliées de Loyens & Loeff et à des tiers avec lesquels Loyens & Loeff a une relation contractuelle (par exemple, des prestataires de services externes). Loyens & Loeff prendra les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour protéger les données personnelles contre la perte, la destruction ou l'accès illégal ou accidentel. Toutefois, la personne concernée reconnaît que la transmission de données personnelles sur Internet n'est jamais sans risque. La personne concernée reconnaît et accepte donc que le préjudice qu'elle subirait suite à l'utilisation illicite de données à caractère personnel par des tiers qui n'ont pas obtenu l'autorisation de le faire ne pourra jamais être récupéré auprès de Loyens & Loeff, sauf en cas de fraude, de faute intentionnelle ou de négligence grave de Loyens & Loeff. Chaque personne concernée a également un droit d'accès aux données à caractère personnel la concernant et le droit d'en recevoir une copie et, le cas échéant, un droit de rectification des données inexactes, un droit d'opposition, de limitation, de transfert ou d'effacement de certaines données inexactes (dans les conditions du RGPD). La personne concernée a également le droit de s'opposer, sans frais, au traitement de ses données personnelles à des fins de marketing direct, et le droit d'introduire une plainte auprès de l'Autorité belge de protection des données (en de son autorité locales). Ces droits peuvent être exercés en envoyant une demande à l'adresse électronique suivante : information@loyensloeff.com.

Des informations plus détaillées sur les activités de traitement des données de Loyens & Loeff figurent dans la déclaration de confidentialité de Loyens & Loeff qui est disponible via le lien

suivant: <https://www.loyensloeff.com/be/fr/qui-sommes-nous/mentions-legales-politique-de-confidentialite/declaration-de-confidentialite/>. Si vous nous transmettez des données personnelles de personnes autres que vous-même, vous vous engagez à fournir une copie de notre déclaration de confidentialité à ces personnes.

19. Les présentes conditions générales peuvent être modifiées de temps à autre. Ces modifications feront l'objet d'une publication sur le site internet de Loyens & Loeff et seront communiquées par courrier électronique. En l'absence de réaction dans un délai de 30 jours le client sera réputé avoir accepté les conditions générales modifiées. Les conditions générales applicables peuvent être consultées à tout moment sur le site web de Loyens & Loeff : www.loyensloeff.com.
20. Si une ou plusieurs des conditions du présent contrat sont invalides, nulles ou inapplicables de quelque manière que ce soit, cela n'affecte pas la validité des autres conditions et du contrat dans son ensemble. La clause invalide, nulle ou inapplicable sera remplacée de plein droit par une clause valable et applicable qui se rapproche le plus possible de l'objet de la clause invalide, nulle ou inapplicable.
21. Loyens & Loeff et le client reconnaissent que chaque clause de cette convention reflète leur véritable intention, et que les dispositions contenues dans ce document ne créent pas de déséquilibre apparent entre leurs droits et obligations mutuels.
22. Si vous avez des questions sur le contenu ou l'application de ces conditions générales, veuillez contacter votre personne de contact.

Octobre 2023